

De fait, le programme fonctionne d'une manière satisfaisante depuis deux ans seulement et non pas quatre. Depuis deux ans, quelqu'un a dû faire des efforts considérables pour dissiper les craintes de ces malheureux. Je rappelle encore ce qu'a déclaré le député de Saint-Paul et je veux assurer aux membres du comité que je ne saurais rester silencieux et laisser approuver ces prévisions budgétaires, à cause de ce que le ministre a dit concernant la fin de ce programme dans deux semaines. Qu'arrivera-t-il aux gens dont vos bureaux ne pourront étudier les dossiers dans cette brève période de temps? On refuse de leur donner l'occasion de régulariser leur statut. On leur refuse cette occasion arbitrairement et sans avertissement. Le ministre a annoncé aujourd'hui que ce programme prendrait fin dans deux semaines. Ce sera injuste pour ceux qui n'ont pas pu profiter de la situation. Je ne comprends pas comment le ministre a pu prendre cette décision. Je reconnais qu'il doit y avoir une date limite. Le programme et l'œuvre d'éducation ont maintenant atteint une étape où les gens sauront ouvrir leurs cœurs et mettre leur confiance en ceux qui veulent les aider. Il me semble que le ministre devrait mettre fin au programme le 1^{er} septembre 1965. Un avertissement de deux semaines, à mon sens, ce n'est ni assez, ni juste. Avant longtemps, bien des gens accepteront ce programme et en profiteront, mais je suis bien certain que tous ceux qui devraient en profiter ne pourront le faire d'ici deux semaines.

Nous ne devons pas oublier que ces gens sont bien différents de ceux qui viennent d'Europe ou d'ailleurs. Ils ont des coutumes familiales et des usages entièrement différents. Ils ne sont pas acceptés ici à bras ouverts. En général, ils ont pu gagner leur vie et on les accepte comme des personnes qui travaillent longtemps et durement. Les gens sont bien contents de voir ces petites boutiques chinoises ouvertes le soir. C'est ainsi qu'on a accepté ces gens.

Je demande donc au ministre de songer à prolonger ce programme. Je lui assure que nous voulons poursuivre les travaux de la Chambre et étudier ces crédits. Pour moi, ce programme est extrêmement utile pour ces gens. J'espère que le ministre a écouté attentivement toutes les idées exprimées et les arguments que j'ai invoqués pour faire prolonger le programme. J'espère qu'il a écouté attentivement le discours du député de Saint-Paul. Je puis lui assurer que le programme n'existe pas depuis quatre ans, mais, en fait, seulement depuis deux ans. Des améliorations s'annoncent pour ces gens, car ils ont plus confiance dans leurs concitoyens qui les traitent avec justice. A mon sens, il ne faudrait pas mettre fin au programme ce mois-ci, mais

[M. More.]

le prolonger pendant au moins 12 mois. Un préavis de 12 mois vaudrait beaucoup mieux que celui de 2 semaines qu'on songe à donner. Le moins que je puisse demander au ministre en ce moment, c'est de prolonger le programme. Tout ce que je demande au ministre maintenant c'est qu'il fasse savoir sur-le-champ que les portes sont ouvertes et que le programme est disponible. Qu'il fasse de la réclame pour faire connaître le programme partout. Pour ma part, j'avertirai sûrement les citoyens de ma collectivité que le programme sera terminé le 1^{er} septembre, ou à la fin de septembre 1965. Un programme humanitaire ayant été adopté par réaction contre des préjugés séculaires visant les Chinois au Canada, il ne faudrait pas en éliminer complètement les avantages en donnant un préavis de deux semaines seulement de la fin du programme.

Il y a des distinctions injustes dans la loi et rien ne peut les dissimuler. Je souscris sans réserve aux observations de l'honorable député de Greenwood à cet égard. Cela n'est pas à l'honneur des Canadiens. Je le répète, nous savons que les Chinois de la vieille génération ne se sont pas intégrés, mais ont vécu suivant leurs coutumes séculaires. Par ailleurs, leurs fils et leurs filles ne le cèdent à personne à l'école et ils sont les égaux de quiconque d'entre nous comme citoyens canadiens. Je demanderais au ministre d'examiner attentivement ces points. Je le remercie de sa collaboration et de l'attention qu'il m'a témoignée chaque fois qu'il m'a fallu faire des démarches auprès de lui.

M. Fairweather: Monsieur le président, j'espère que les commentaires que je ferai aujourd'hui ne seront pas soustraits à leur contexte, encadrés et pendus au mur dans le bureau du ministre. Après cette mise en garde, je tiens à dire que je suis d'accord avec les deux députés qui ont protesté énergiquement contre ce que j'appellerais à bon droit l'écourtement arbitraire du programme d'amnistie. Leurs observations reflétaient mes propres espoirs sur ce point.

Coïncidence étrange, j'avais discuté de ce problème avec le ministère il y a moins de deux jours et j'avais pris hier des dispositions par service interurbain de téléphone en vue d'amener un Chinois à faire sa déposition lorsque je pourrais l'accompagner, la semaine prochaine. A l'instar de l'honorable député de Regina-City, j'estime que le programme ne fait que commencer. Quelques centaines de personnes en cause se sont déjà présentées et je ne puis absolument pas comprendre pourquoi le délai a été raccourci. J'espère